

De :

Envoyé : vendredi 10 janvier 2020 16:32

À : Vanessa GRYNWAJC <v.grynwaic@dgs-avocats.com>

Objet : V/Réf : 18.091 -SIP 16 PORTE DAUPHINE /

N/Réf : 9937126174

Maître Grynwaic,

Pour faire suite à votre courriel ci-dessous daté du 06/01/2020, je vous indique que la locataire n'a jamais payé ses loyers à la DNID.

Ainsi, elle reste redevable des loyers et charges à compter du mois de mars 2017 inclus.

Pour information, vous trouverez ci-joint copie du courriel envoyé ce jour à Maître Friant en charge de la visite du bien prévue le 30/01/2020.

Cordialement.

Inspecteur des Finances Publiques
D.N.I.D - Secteur G.P.P
3 av du Chemin de Presles 94410 Saint Maurice